

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté portant réglementation du stationnement
Bd Guyot Lavaline - VIC-LE-COMTE

Le Maire de la commune de VIC-LE-COMTE,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2, relatifs au stationnement et à la circulation,
- Vu la demande présentée par Chantal VAURIS, demeurant 86, Bd Guyot Lavaline – 63270 VIC-LE-COMTE, tendant à ce que le stationnement soit règlementé, Bd guyot Lavaline, commune de VIC-LE-COMTE, afin de permettre un emménagement au 86 Bd Guyot Lavaline,
- Considérant qu'il y a lieu de faciliter le déchargement des véhicules servant à l'emménagement,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre le bon déroulement de l'emménagement, le stationnement est interdit et réservé aux véhicules servant à ce dernier, au droit du n°86, Boulevard Guyot Lavaline sur la commune de VIC-LE-COMTE, le samedi 17 octobre 2026, toute la journée.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur les lieux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. Le Chef de Brigade de Gendarmerie de VIC-LE-COMTE,
- La Police Municipale,
- Au Centre Technique Municipal,
- Au pétitionnaire.

Fait à VIC-LE-COMTE, le 6 octobre 2026,

Le Maire,



A. DESFORGES

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié aux intéressés le : 09.10.2026

